



COMMISSION D' ACTIONS SOCIALES NOTE D' INFORMATION N° 2023/01 du 21/09/2023

1 - COUP DE POUCE ÉNERGIE RÉGION ÎLE DE FRANCE



Pour accompagner les foyers franciliens les plus vulnérables face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Région IDF et l'Union européenne lancent le « **Coup de pouce énergie** ». D'un montant de **250 euros**, cette nouvelle aide est disponible dès maintenant. Vérifiez votre éligibilité et faite votre demande en ligne avant le 31 octobre 2023 en vous inscrivant sur : <https://www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie>

Le Coup de pouce énergie, c'est quoi ?

Le Coup de pouce énergie est une aide de 250 euros :

- **Réservée aux habitants de l'Île-de-France** (vous devez déposer en ligne votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021 et un justificatif de domicile de moins de 3 mois),
- **Accordée en fonction des revenus et de la composition du foyer** (vous ne devez pas dépasser un plafond de revenus variable selon le nombre de personnes du foyer),
- **Versée sur un compte bancaire français uniquement,**

Vérifiez votre éligibilité au Coup de pouce énergie

Pour savoir si vous avez droit au Coup de pouce énergie, **vous devez vous baser sur votre « revenu fiscal de référence », qui est calculé à partir de :**

Votre avis d'imposition 2022 sur vos revenus 2021,

La composition de votre foyer, exprimée en unités de consommation (UC) :

- 1ère personne du foyer = 1 UC
- 2ème personne = 0,5 UC
- Autres personnes à charge = 0,3 UC par personne

Pour bénéficier du Coup de pouce énergie, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser les montants indiqués dans ce tableau :

Vous vivez seul(e)	Vous vivez en couple	Unités de consom. (UC)	Plafond à ne pas dépasser
Personne seule		1	14.802€
Personne seule avec 1 enfant	Couple	1,5	22.203€
Personne seule avec 2 enfants	Couple avec 1 enfant	1,8	26.643,60€
Personne seule avec 3 enfants	Couple avec 2 enfants	2,1	31.084,20€
Personne seule avec 4 enfants	Couple avec 3 enfants	2,4	35.524,80€
Personne seule avec 5 enfants	Couple avec 4 enfants	2,7	39.965,40€

Vous êtes éligible au Coup de pouce énergie ? Faites votre demande en ligne !

2 – Ateliers de découverte des outils numériques

La société **ORANGE** et votre **CAS** vous offrent la possibilité de découvrir ou de vous perfectionner sur les items suivants :

Le mercredi 25 octobre de 14h à 15 h 15 Protéger les données et éviter les arnaques
et de 15 h 30 à 16 h 45 Garder le lien avec WhatsApp

Le mercredi 22 novembre 2023 de 14 h à 15 h 15 Démarrer avec son smartphone
et de 15 h 30 à 16h 45 Découvrir les réseaux sociaux

Ateliers de découverte des outils numériques



Débuter avec son smartphone

- Comment utiliser son smartphone ?
- Comment conserver un smartphone performant ?
- Comment télécharger et utiliser des applications ?



Protéger ses données personnelles

- Qu'est ce qu'une donnée personnelle ?
- Conseils pour protéger sa vie privée et celle de ses proches
- Sécuriser ses équipements



Découvrir les réseaux sociaux

- Un réseau social, c'est quoi ?
- À quoi servent-ils ?
- Faire ses premiers pas



Garder le lien avec WhatsAppTM

- Comment échanger des messages et des photos en groupe ?
- Comment envoyer un message vocal ?
- Comment passer un appel vidéo ?



Utiliser Facebook ou Instagram

- Comment créer son compte ?
- Explorer les fonctionnalités
- Faire sa première publication

Inscription au secrétariat de la mairie **avant 15 octobre 2023**.
 (Minimum 8 personnes)



Le Maire
 Bernard Moisan